



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE LIEVRE BRUN
/ CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE
SAISON 2020/2021

N° adhérent:

(Cadre réservé à la FDC 59)

Société de chasse ou chasse privée de :

Tel:
Port:

Adresse mail :

Nom:

Prénom:

Adresse:

DEMANDE DE PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE LIEVRE BRUN

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous votre demande de plan de gestion cynégétique approuvé Lièvre brun pour la saison 2020/2021. Elle est basée sur les éléments fournis la saison dernière.

Nous vous demandons de bien vouloir renseigner cette demande et y apporter les éventuelles modifications.

Pour les territoires de l'UGL 1, ne pas tenir compte du cadre « Attribution 2019-2020 ».

Si votre territoire a fait l'objet de modifications depuis la saison dernière, veuillez les reporter dans le tableau ci-dessous. Merci de joindre les justificatifs (plans au 1/25000 et droits de chasse de votre (vos) territoire(s) modifié(s)). Sans ces documents, les changements ne seront pas pris en compte.

UG	Commune(s)	Plaine en ha	Bois et forêt en ha	Marais en ha	Autres en ha	Friches en ha	Attribution 2019-2020	Réalisation 2019-2020	Demande 2020-2021

- Vos surfaces devront être arrondies à l'hectare supérieur ou inférieur (ex : 14 ha 35=14 ha ; 14 ha 62=15 ha).

- Pour les surfaces inférieures à 1 ha, arrondir à 1 ha.

- En cas d'augmentation de superficie, veuillez spécifier qui était le détenteur de droit chasse à qui vous avez repris le territoire.

Ancien détenteur : _____ superficie reprise : _____ ha

A retourner impérativement avant le 10 Mars à la Fédération des Chasseurs du Nord.

Fait à

Le

Signature obligatoire :



Les demandes arrivées entre le 10 mars et le 30 août seront considérées comme « tardives »!
Dans ce cas, elles seront traitées par la commission de révision qui se réunira début septembre et qui implique la délivrance de bracelets et / ou cartes de modulation dans la semaine qui suit l'ouverture générale.
Toute demande effectuée après le 1er septembre (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas recevable et ne pourra être traitée par la Fédération.
Les modifications de territoire intervenant après le 15 juin ne pourront être prises en compte que pour la saison de chasse suivante.
La FDC ne peut être tenue responsable des déclarations effectuées sur ce document. Néanmoins, en cas de fraude avérée, elle pourra saisir les juridictions compétentes.

CONTRAT D'ADHESION TERRITORIALE

Conformément à la réglementation, vous êtes déjà adhérent territorial à la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord lorsque vous êtes titulaire d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé. Le montant de cette adhésion à un Contrat d'Adhésion Territoriale (ex CAS) est fixé chaque année en Assemblée Générale. Dans ce cadre, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat la prestation suivante :

- **Une assistance administrative, la délivrance des systèmes de marquage, le contrôle du respect de la police de la chasse par les agents de développement de la FDC59.**
- **Le respect de l'application du PGCA.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de services supplémentaires proposés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord en souscrivant un Contrat d'Adhésion Territoriale **Optionnel** (ex CMS) en vous acquittant de la cotisation prévue à cet effet. Ce montant est également validé chaque année en Assemblée Générale et dans ce cadre la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat les prestations suivantes :

- **Le soutien d'un agent de développement pour :**

La surveillance de la totalité des territoires de chasse détenus et déclarés dans le contrat.

La réglementation et la politique fédérale.

L'assistance technique en matière d'aménagement de territoire et de gestion des espèces.

Les services d'information et de communication.

L'assistance juridique pour les victimes des infractions à la police de la chasse.

L'accès aux subventions pour l'aménagement du territoire, la gestion de la faune, la régulation des nuisibles et le renforcement du gibier.

Choisissez le contrat auquel vous souhaitez souscrire pour la prochaine saison, en cochant la case correspondante (encadré rouge*):

Type de contrat	Tarifs indicatifs qui étaient en vigueur lors de la saison 2019-2020 (susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale de la FDC59)	Souhaite souscrire pour la saison 2020-2021 : <i>(Cochez obligatoirement l'un des 2 contrats ci-dessous en fonction de votre choix)</i>
Contrat d'Adhésion Territoriale (ex CAS)	42,5€ + 0,8€ par hectare	* <input type="checkbox"/>
Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel (ex CMS)	85€ + 42,5€ + 0,8€ par hectare	* <input type="checkbox"/>

Je soussigné _____ s'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées et indiquées dans le montant de la facture qui vous sera adressée courant juin.

Ce contrat est annuel. Il sera valable du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Fait à

Le

Signature obligatoire :

Vous n'avez rien à régler pour l'instant, votre cotisation vous sera réclamée courant juin lorsque vous recevrez votre facture.

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES D'ATTRIBUTION DU PGCA « LIEVRE »

Dans le cadre du nouveau PGCA « Lièvre » pour la période 2020-2026, les personnes siégeant aux commissions communales d'attributions doivent être renouvelées. Si vous souhaitez participer aux réunions des commissions d'attributions du PGCA « Lièvre », veuillez renseigner les éléments ci-après :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite siéger aux commissions d'attributions du PGCA « Lièvre » pendant la durée de ce plan de gestion pour la (les) commune(s) de :

1 :

2 :

3 :

Veillez indiquer les communes pour lesquelles vous souhaiteriez siéger par ordre de préférence

